CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E210042** **VALABLE JUSQU'AU** **03/11/2027**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/05/2024

Raison sociale : TOIT ETANCHE 34

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/12/2024

Capital : 10 000

145 RUE ANDRE AMPERE
TOUR
34570 MONTARNAUD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER

Siret : 929 134 914 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9561149

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001665143/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001665143/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 06 17 56 48 80 **Fax :**

Portable : 06 17 56 48 80

Responsabilité légale :
BEN ICHOU MOURAD GÉRANT

Site Internet :

E-mail : toitetanche34@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 233 106 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	2	04/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.